



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

matériel roulant

Question orale n° 505

Texte de la question

M. René Dosière souhaite interroger M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur la pérennisation du système de transport urbain en site propre « Poma » installé à Laon. Ce système expérimental a été installé à Laon par la volonté conjointe du ministère, dans le cadre d'une recherche développement en matière de transport urbain, et la ville de Laon, dont la configuration géographique était particulièrement adaptée (existence, notamment, d'une ligne en site propre consacré à un ancien tramway, nette séparation entre la ville basse et la ville haute...). Depuis sa mise en service, en février 1989, ce système a donné toute satisfaction et a fait la démonstration de sa fiabilité (notamment sur la disponibilité et la sécurité). Avec le temps, il apparaît indispensable de procéder à des adaptations, consécutives à l'obsolescence de certaines pièces pour lesquelles aucune série n'existe compte tenu du caractère expérimental de l'opération. Faute de ces investissements, le système « Poma » serait condamné ce qui poserait de gros problèmes de circulation entre la ville basse et la ville haute. La ville de Laon a sollicité le concours financier du ministère pour pérenniser le système. Il lui demande de lui indiquer la suite qu'il compte apporter à cette demande.

Texte de la réponse

MAINTIEN DU SYSTÈME DE TRANSPORT URBAIN « POMA » À LAON

M. le président. La parole est à M. René Dosière, pour exposer sa question, n° 505, relative au maintien du système de transport urbain « Poma », à Laon.

M. René Dosière. Monsieur le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer, la ville de Laon est la plus petite ville de France, et la seule en Picardie, à disposer d'un système de transport collectif en site propre entièrement automatique, le « Poma », du nom de l'opérateur français qui a conçu le système original.

Le choix de la ville de Laon résulte de la rencontre de deux volontés, celle du ministère des transports d'alors d'encourager le transport collectif urbain et celle de la ville dont la topographie - cent mètres de dénivelé entre la ville haute et la ville basse - et l'histoire - l'existence d'une ancienne ligne de tramway - ont exigé un tel investissement. Son caractère innovant a conduit l'Etat à prendre en charge 85 % du coût, rendant l'opération financièrement supportable pour la ville malgré de nombreux aléas techniques.

La mise en service est intervenue le 4 février 1989, alors que j'étais maire de Laon.

Le succès rencontré par cet équipement est indéniable, sa fiabilité et sa sécurité sont remarquables et le nombre de voyageurs est élevé, ce qui s'explique par la fréquence - une cabine passe toutes les deux minutes trente - et par la rapidité du parcours - trois minutes trente. De plus, le système n'est pas polluant puisqu'il fonctionne à l'électricité et son coût de fonctionnement est parfaitement maîtrisé.

Mais tout équipement de ce type devient obsolète au bout de quinze ou vingt ans. Nous y sommes et, en dépit d'un entretien régulier, de lourds investissements sont nécessaires pour redonner au système une nouvelle

jeunesse et le faire fonctionner de nouveau pendant encore quinze ans. Il y a d'ailleurs là une opportunité pour la France puisque ce système est développé dans deux grandes villes européennes, Zurich et Lisbonne, et que d'autres opportunités sont offertes par l'association de Poma avec Otis.

La ville de Laon a donc sollicité du ministère des transports une aide significative lui permettant de faire face aux investissements de pérennisation.

Quelle est la réponse du ministère ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer.

M. Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat aux transports et à la mer. Monsieur Dosière, vous avez raison de poser cette question. Le « Poma 2000 » est en effet, comme vous l'avez excellemment rappelé, un équipement de transport très novateur et très utile à la ville de Laon, pour la rénovation duquel le Syndicat intercommunal des transports urbains de la ville de Laon, le SITUL, qui est l'autorité organisatrice, a sollicité une aide de l'Etat. Je rappelle à ceux de vos collègues qui le connaissent moins bien que vous que le « Poma 2000 » est un mini-métro sans conducteur, très en avance lors de sa mise en service en 1989, et dont le développement industriel avait été à l'époque fortement soutenu par le ministère des transports.

L'industriel à l'origine du projet, la société Pomagalski, est bien connue dans les stations hivernales. Elle est devenue aujourd'hui la société Poma-Otis. Cette société a commercialisé un système de transport adapté aux petits déplacements, que l'on trouve également à l'aéroport de Zurich et au Portugal.

Ce système, qui en est, certes, resté au stade du prototype pour ainsi dire, avec trois équipements au monde, est intéressant mais sa pérennisation est actuellement impossible, compte tenu de l'obsolescence de la technologie.

Vous avez rappelé également que le « Poma 2000 » est un succès commercial, puisqu'il représente 35 % de l'offre de transport de Laon, et qu'il structure les transports collectifs de l'agglomération.

Il fallait donc trouver une solution.

Après m'en être entretenu avec vous à plusieurs reprises et en accord avec le maire de Laon et président du SITUL, M. Antoine Lefèvre, j'ai demandé au Conseil général des ponts et chaussées d'évaluer l'opération et d'étudier l'opportunité de son soutien par l'Etat. L'expertise, qui a été positive, et c'est tant mieux, a conclu à la nécessité technique de la pérennisation du « Poma 2000 », et au maintien de cette offre de transport de qualité pour la desserte du plateau historique de votre ville.

C'est la raison pour laquelle j'ai le plaisir de vous confirmer que, dans le cadre de l'exercice budgétaire actuel, a été mise en place une aide de 2,6 millions d'euros pour le programme de modernisation. L'autorisation de programme a été déléguée au préfet de la région Picardie. Il appartient maintenant aux autres collectivités locales - le département et la région - de confirmer leurs intentions.

Tous les acteurs du transport en Picardie auront certainement, comme vous-même et le maire de Laon, l'envie que ce moyen de transport moderne soit pérennisé et modernisé. Les solutions de financement pour son développement seront donc trouvées. Je tiens en tout cas à vous remercier d'avoir attiré l'attention de l'Assemblée sur un mode de transport qu'on a un peu oublié, mais qui est très intéressant et qui correspond à des situations géographiques particulières.

M. le président. La parole est à M. René Dosière.

M. René Dosière. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de votre réponse favorable, laquelle devrait permettre de débloquent le financement des autres collectivités qui, jusqu'à présent, attendaient la réponse de l'Etat. C'est le cas du conseil général, dont je suis membre et dont le président m'a affirmé qu'il allait, dans ces conditions, pouvoir financer l'opération.

Votre réponse va satisfaire la ville de Laon qui, en l'absence de pérennisation, aurait dû mettre en place un

système de transport par bus qui aurait été plus coûteux en termes de fonctionnement, moins performant en termes de fréquence et beaucoup plus polluant.

Cela démontre que, même dans les villes moyennes, on ne peut laisser le déplacement urbain aux seuls automobilistes et que la politique que le ministère des transports a traditionnellement suivie pour favoriser les transports collectifs mérite d'être poursuivie.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 505

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9503

Réponse publiée le : 17 décembre 2003, page 12401

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 décembre 2003